

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 2 JUILLET 2015****DECISION****Numéro 15 – 06 – 048****Décision 7 : Le transfert en pleine propriété de terrains et bâtiments auprès du SDIS de la Loire.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

*Était excusé* : Claude Liogier (membre du bureau).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Tel que validé par le Conseil d'administration, le SDIS sollicite le transfert en pleine propriété des bâtiments et des terrains d'assiette lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation, de restructuration ou de construction neuves de casernes.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations et procédures envisagées :

<i>Nom du centre d'incendie et de secours</i>	<i>Opération en cours de réalisation ou réalisée</i>	<i>Procédure envisagée</i>
Saint-Etienne La Métare	Extension et restructuration du centre d'incendie et de secours	Acte notarié
Jonzieux	Extension et restructuration	Acte notarié

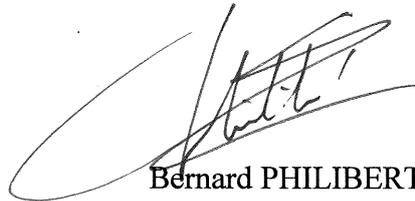
Saint Jean Bonnefonds	Construction neuve	Acte notarié
Saint Alban les Eaux	Construction neuve	Acte notarié
Pélussin	Construction neuve	Acte notarié
Neulise	Construction neuve	Acte notarié

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer l'ensemble des pièces concernant les procédures transfert de propriété des centres d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare, Jonzieux, Saint Jean Bonnefonds, Saint Alban les Eaux, Pélussin et Neulise auprès du SDIS de la Loire.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire

  
Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-048B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

